

AVIS DE CONCESSION

SECTION I : AUTORITÉ DÉLÉGANTE

I.1) Nom et adresses

Syndicat Mixte des Transports d'Epernay et sa Région

Numéro national d'identification : 20009081900018

Place du 13^{ème} R.G., 51200 Epernay, France

Code NUTS : FRF23

Point(s) de contact : Pôle Achats / DSP / Assurances / Automobile

Téléphone : (+33) 6 30 52 43 80 - Courriel : bekar@epernay-agglo.fr

Adresse(s) internet : Adresse principale : <https://www.epernay-agglo.fr>

Adresse du profil acheteur : www.xmarches.fr



I.3) Communication

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : www.xmarches.fr

I.4) Type d'autorité délégante : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue de la concession

II.1.1) Intitulé : Délégation de service public de transport de voyageurs de type affermage

II.1.2) Code CPV principal : 60112000

II.1.3) Type de concession : Services

II.1.4) Description succincte :

Le présent avis concerne l'attribution d'une délégation de service public passée en application du Code de la commande publique et des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Le contrat a pour objet de confier l'exploitation de services de transport de voyageurs organisés par le Syndicat Mixte des Transports d'Epernay et sa Région, qui regroupe la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne et la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne. L'activité déléguée comprend des services réguliers, des services à la demande et un service de location de vélos.

II.1.5) Valeur totale estimée : 21.000.000 € HT

II.1.6) Information sur les lots :

Cette concession est divisée en lots : non

II.2) Description

II.2.3) Lieu d'exécution : ressort territorial du Syndicat Mixte des Transports d'Epernay et sa Région.

II.2.4) Description des prestations :

Le délégataire aura pour mission de gérer et d'exploiter les services de transport organisés par le Syndicat Mixte des Transports d'Epernay et sa Région (SMITER), avec pour prestations principales :

- d'exécuter les services de transport ;
- de commercialiser les services de transport ;
- de percevoir les recettes pour le compte du SMITER ;
- d'offrir un accueil dans l'agence commerciale de la gare ;
- d'assumer la gestion du personnel et la responsabilité des opérations de transports ;
- de veiller au bon état de fonctionnement des biens nécessaires à l'exploitation, dont les véhicules de transport en commun et le centre technique de transport qui seront mis à sa disposition par l'autorité délégante ;
- de rendre compte à l'autorité délégante des conditions d'exploitation, de la qualité du service rendu et de l'équilibre financier de l'exploitation, et de répondre à toute demande de l'autorité délégante formulée dans le cadre de son droit d'audit permanent.

L'autorité délégante prévoit des prestations optionnelles qu'elle se réserve le droit d'affermir ou non au cours de l'exécution du contrat, sans indemnité pour le délégataire en cas d'affermissement tardif ou en cas de non affermissement. Ces prestations optionnelles, auxquelles le candidat devra répondre dans son offre porteront sur :

- une restructuration de la desserte du secteur de « Belle Noue » ;
- une restructuration de la desserte de Mareuil-sur-Aÿ ;
- une pérennisation de la desserte de la ligne A ;
- le transport des scolaires assis ;
- la mise en œuvre d'un service de location de vélos de longue durée ;
- l'exploitation d'un autobus alimenté au BioGNV issu de la station d'épuration de Mardeuil.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents de la consultation.

II.2.6) Valeur estimée : 21.000.000 € HT

II.2.7) Durée de la concession : 72 mois

Début : 1^{er} janvier 2024 – Fin : 31 décembre 2029

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

Au 31 décembre 2021, le réseau de transport organisé par le Syndicat Mixte des Transports d'Epernay et sa Région se compose de 10 lignes régulières urbaines, de 10 lignes à la demande, d'un service de transport à la demande zonal et d'un service spécialisé pour le transport des personnes à mobilité réduite.

La société dédiée à l'exploitation du réseau emploie 42 salariés dont : 34 conducteurs, 1 responsable exploitation, 1 contrôleur ; 2 mécaniciens et 1 apprenti ; 1 secrétaire et 1 assistante commerciale ; 1 gestionnaire administrative.

Elle exploite 16 autobus et 7 minibus qui, en 2021, ont parcouru 650.901 kms commerciaux et transportés 830.074 voyageurs.

En 2021, le montant des charges d'exploitation a été de 2.914.690 € HT pour 602.957 € HT de recettes d'exploitation.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Dans son dossier de candidature, le candidat doit obligatoirement fournir :

- une lettre de candidature présentant le candidat (nom ou dénomination, adresse du siège social, date de création, montant et composition du capital, liste des principaux actionnaires) et l'objet de la candidature, signée d'une personne habilitée ;
- un justificatif datant de moins de 6 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait K bis) ou tout document équivalent. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- déclaration sur l'honneur du candidat attestant :
 - qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de participation à la procédure prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique ;
 - que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes sont exacts ;
 - qu'il est en règle au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (articles L. 5212-1 et suivant du Code du travail).
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant du respect des obligations fiscales et sociales ;
- une copie de l'inscription au registre des transporteurs, donnant droit à l'exercice de la profession de transporteur public routier de voyageurs ou équivalent ;
- les attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle.

III.1.2) Capacité économique et financière

Dans son dossier de candidature, le candidat fournira :

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles objet de la concession, réalisées au cours de 3 derniers exercices ;
- ses comptes sociaux complets pour les trois derniers exercices.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Dans son dossier de candidature, le candidat fournira :

- une déclaration concernant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de 3 ans ;
- un mémoire présentant les capacités techniques du candidat comprenant :
 - ses références acquises dans le domaine objet de la délégation, ou dans un domaine comparable ;
 - tous éléments susceptibles de démontrer son aptitude à candidater à la délégation de service public objet du présent avis et à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession

Le délégataire devra exploiter et gérer les services de transport dans le cadre d'une société dédiée.

La rémunération du délégataire sera versée par le Syndicat Mixte des Transports d'Epernay et sa Région (SMITER). Elle sera constituée d'une part fixe correspondant à un forfait de charge et d'une part variable correspondant à un intéressement sur les prévisions de recettes qu'il percevra auprès des usagers pour le compte du SMITER. Les tarifs seront fixés dans la convention et leurs modalités d'évolution seront précisées.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) Description

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures : 14 février 2023 à 16 h00.

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisé(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) Renouvellement

→ APPELS D'OFFRES

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires

Les dossiers de candidature seront transmis par voie dématérialisée sur le profil acheteur du Syndicat Mixte des Transports d'Epervanay et sa Région (SMITER).

Tous les documents fournis par le candidat au cours de la consultation devront être rédigés en langue française et feront le cas échéant l'objet d'une traduction certifiée.

Avant l'examen des candidatures, tous les candidats dont le dossier serait incomplet pourront se voir demander, dans des conditions identiques, de le compléter.

Les dossiers de candidature seront examinées par la Commission de délégation de service public qui établira la liste des candidats admis à présenter une offre au regard de leurs garanties professionnelles et financières, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers devant le service public.

Les candidats admis à présenter une offre seront destinataires d'un dossier de consultation comportant notamment un règlement de la consultation précisant la date de remise des offres, les critères d'appréciation des offres ainsi que le document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à effectuer et les conditions de tarification du service.

En cas d'attribution de la convention à un groupement, le SMITER impose la forme d'un groupement solidaire pour en assurer la bonne exécution.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée, 51000 Châlons-en-Champagne, France.

Téléphone : (+33) 3 26 66 87 87, Fax : (+33) 3 26 21 01 87

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel à introduire avant la conclusion du contrat dans les conditions prévues aux articles L.551-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA). Référé contractuel à compter de la signature du contrat conformément aux articles L.551-13 et suivants du CJA dans les délais mentionnés à l'article R.551-7 du CJA. Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (CE 4 avril 2014, dépt Tarn et Garonne, req. 358994).

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Greffes du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée, 51000 Châlons-en-Champagne, France.

Téléphone : (+33) 3 26 66 87 87, Fax : (+33) 3 26 21 01 87

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 01/12/2022